

Réf : DCM/2023-76/7.5/26-10

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 20/10/2023

Notifiée aux élus le : 20/10/2023

Date de l'affichage : 20/10/2023

OBJET :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION GRAND ÉCRAN
POUR TOUS (AGEPT)**

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SIX OCTOBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 octobre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRAUJLET à Pierre MAUMÉJEAN
Yves GRAS à Christine DUCHANGE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Maryline POUGENC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel LEBLANC

Rapporteur : Jean-Claude CAMPOS, Adjoint au Maire délégué

Il est rappelé au conseil municipal que, depuis de nombreuses années, l'Association Grand Ecran Pour Tous (AGEPT) et le Centre Socioculturel Marie Durand travaillent conjointement sur différents projets. Ce partenariat illustre la volonté de promouvoir la culture et les arts au sein de notre commune et de renforcer les liens entre les acteurs locaux en faveur d'une politique culturelle dynamique et intergénérationnelle.

Aussi, c'est dans le cadre de cette étroite collaboration qu'un projet de réalisation d'un court métrage a été initié. Ce projet s'inscrit naturellement dans la continuité des ateliers d'éducation à l'image mis en place sur la commune.

Ce projet de court métrage a pour finalité d'être projeté lors du festival Ecran libre 2023 et ainsi d'enrichir la programmation de cet événement culturel d'envergure.

C'est au titre de ce partenariat privilégié, et afin de concrétiser ce projet, que l'association AGEPT sollicite une subvention exceptionnelle de 1000 euros. Cette subvention a donc vocation à soutenir ce projet, dont le but est de favoriser et développer la participation citoyenne, tout en renforçant le lien social et culturel au sein de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'attribution, à titre exceptionnel, d'une subvention d'un montant de 1000 € à l'association Grand Ecran Pour Tous (AGEPT)
- D'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document inhérent à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23 novembre 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

Délibération 2023- 76	DF – Subvention exceptionnelle « AGEPT »	Pour :	28	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication